

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC2)

**CONSERVATION ET GESTION DU GUÉPARD (*Acinonyx jubatus*)  
ET DE LA CYNHYÈNE (*Lycaon pictus*)**  
UNEP/CMS/COP12/Doc.24.3.1.2

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12**

- Recommandé pour adoption

**COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT**

- Le Groupe de travail se félicite de la proposition de mesures de conservation concrètes et recommande l'adoption des décisions par la COP.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES/ Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- Page 3, Décision 12.DD  
Le conseiller du Royaume-Uni a levé la question de savoir s'il convenait effectivement d'adresser la Décision 12.DD au Conseil scientifique. Selon lui, le Conseil scientifique n'est peut être pas le forum approprié pour évaluer les exemptions, et il suggère que cette Décision soit reformulée.
- Page 3, paragraphe k) de la Décision 12.DD  
Il a été demandé au Secrétariat de vérifier que les Parties ayant proposé les décisions acceptent que le texte du paragraphe k) de la Décision 12.BB soit complété pour y inclure les guépards, outre les cynhyènes. L'expert en guépards a souligné que les actions visées à tel paragraphe k) importent également pour les guépards et recommande que le texte suivant y soit ajouté :  
« Collaborer et échanger les meilleures pratiques de conservation concernant la préservation et la restauration des populations de guépards et coopérer avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et d'autres organisations intéressées pour prendre des mesures au niveau national et régional, en particulier en ce qui concerne : la conservation de l'habitat ; la mise en place de corridors écologiques pour lutter contre la fragmentation de l'habitat ; la gestion des maladies infectieuses ; la restauration de la proie ; les conflits homme-faune sauvage ; et le commerce, y compris le commerce de spécimens élevés en captivité. »